Guide de réorientation 2019/2020

PACES Adaptée et PACES

CHANGER DE FORMATION APRES LE 1ER SEMESTRE

Du 28 novembre 2019 au 14 janvier 2020, il est possible de se porter candidat à des premières années de licences et DUT qui ouvrent leurs formations pour le second semestre.

Cette procédure se fait en ligne via le site **e-candidat** mais pour être sûr de pouvoir y participer et réussir votre orientation, suivez le guide.

CHANGER DE FORMATION A LA RENTREE 2020/2021

Vous pouvez essayer d'intégrer une autre formation à partir de septembre 2020.

Les candidatures se feront **sur Parcoursup du 22 janvier au 12 mars 2020**.

Dans tous les cas, il faut vous préparer et organiser votre année en attendant le changement. Pour y voir plus clair et avoir des conseils, là aussi, suivez le guide.

UPEC Connaissance - Action
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
MIEE MAISON DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT · de l'UPEC
Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation – Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (SCUIO-BAIP)
Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Étudiant (MIEE)
Campus mail des Mèches, Rue Poète et Sellier – 94000 Créteil
Tél. : 0 800 74 12 12 | orientation@u-pec.fr | www.u-pec.fr

L'ANNEE DE PACES

Le concours de la PACES donne lieu à une seule session. La première partie a lieu à l'issue du 1er semestre et la seconde partie à l'issue du 2nd semestre. Pour comprendre comment réussir votre PACES, vous devez comprendre les modalités d'évaluation des épreuves. Vous êtes invités à consulter l'arrêté PACES adaptée pour les primants et l'arrêté PACES pour les doublants.

Pour réussir votre année, vous devez faire attention au calendrier au regard de votre situation.

En Bref : CONSEILS AUX PRIMANTS

Classement de 1 à 300 : Susceptibles d'être **ADMIS**

Décembre : Réorientation via e-candidat S1

Janvier : Choix de filière

Février : Parcoursup

Mars : E-candidat L2

Classement entre 301 et 600

Susceptibles d'être **reçus-collés**

Décembre : Réorientation via e-candidat S1

Janvier : Choix de filière

Février : Parcoursup

Pour les reçus-collés :

Mars : e-candidat L2

Classement au-delà de 600

Réorientation recommandée

Décembre : Réorientation via e-candidat S1

Janvier : Choix de filière

Février : Parcoursup

En Bref : CONSEILS AUX DOUBLANTS

Classement de 1 à 300 : Susceptibles d'être **ADMIS**

Si reçus-collés en P1 (en 2018/19)
=> possible passerelle vers une L3 de sciences et technologies ou de STAPS
=> passerelle vers la PAL 3
Si non reçus-collés en P1 (en 2018/19)
=> possible passerelle vers une L2 de sciences et technologies, STAPS ou économie-gestion
Dans tous les cas :
Janvier : Choix de filière
Février : Parcoursup
Mars : E-candidat L2

Classement entre 301 et 600 : Susceptibles d'être **reçus-collés**

Si reçus-collés en P1 (en 2018/19)
=> possible passerelle vers une L3 de sciences et technologies ou de STAPS
=> passerelle vers la PAL 3
Si non reçus-collés en P1 (en 2018/19)
=> possible passerelle vers une L2 de sciences et technologies, STAPS ou économie-gestion
Dans tous les cas :
Janvier : Choix de filière
Février : Parcoursup
Mars : E-candidat L2

Classement au-delà de 600

Réorientation recommandée

Décembre : Réorientation via e-candidat S1

Janvier : Choix de filière

Février : Parcoursup

A chaque situation, différentes solutions.

Table des matières

L'année de PACES 2

Je suis primant.e 4

Fin du semestre 1 4

Analysez votre classement et vos résultats 4

Anticipez la réussite ET l'échec 4

Fin du semestre 2 5

Analysez les résultats pour prendre les bonnes décisions 5

Anticipez toujours la réussite ET l'échec 6

Dois-je renoncer à devenir un professionnel de santé ? 6

Je suis doublant.e 8

Fin du semestre 1 8

Analysez votre classement et vos résultats 8

Anticipez la réussite ET l'échec 8

Fin du semestre 2 9

Analysez les résultats pour prendre les bonnes décisions 9

Anticipez toujours la réussite ET l'échec 9

Dois-je renoncer à devenir un professionnel de santé ? 10

Conseils pour tous 11

Cours sur la « Réorientation » sur Cristolink 11

Un accompagnement tout au long de votre orientation 12

La césure 13

Les études en alternance 13

Les autres formations dans le domaine de la Santé 13

Institut de formation en ergothérapie de l'UPEC 13

ESIPE 13

Formations des domaines paramédical et social 14

BTS et DUT 14

Écoles d'ingénieurs 15

Écoles de commerce 15

Des démarches publiques 15

Conserver sa bourse après une réorientation 15

Ressources en ligne 16

JE SUIS PRIMANT.E

Vous vous êtes inscrit.e pour la première fois en 2019/2020 en PACES. Cette année, l'UPEC a mis en œuvre l'expérimentation d'une PACES en un an. Vous êtes ainsi entré.e dans une PACES adaptée. Les particularités de cette PACES adaptée sont entre autres l'obligation de valider cette PACES en un an et des modalités d'admission changées.

Pour maximiser vos chances de réussite, il vous est recommandé de prendre connaissance de l'« arrêté PACES adaptée ». Une meilleure compréhension des règles d'organisation de la PACES vous permettra de mieux comprendre vos résultats et de mieux anticiper votre avenir.

En attendant, voici quelques conseils :

Fin du semestre 1

Analysez votre classement et vos résultats

Décembre : résultats des premières épreuves. Cinq classements.

Les classements produits vous permettent de vous positionner au regard des filières que vous envisagez.

1. Dans votre arrêté, **consultez les coefficients affectés aux unités d'enseignement** (UE) du premier semestre au regard des filières qui vous intéressent.
2. Procédez à des calculs : **combien de points vous faudrait-il pour réussir à intégrer votre filière de prédilection ?** Consultez aussi les statistiques de réussite des années précédentes, elles sont un bon indicateur des notes requises pour entrer dans une filière.

Comment rattraper ces notes ?

Il vous faut déterminer quelles méthodes de travail ont été efficaces et lesquelles ne l'ont pas été.

1. Consultez la première partie du module « Accompagnement à la réussite ». **Vous devez vous poser les bonnes questions** : Mon organisation personnelle de mon emploi du temps a-t-elle été efficace ? Quels résultats avez-vous obtenu dans vos entraînements dans telle ou telle UE ?
2. **Faites la différence entre les matières** qui vous mettent en difficulté et celles avec lesquelles vous êtes à l'aise.

Vous devez faire le point sur votre premier semestre : déterminer quels éléments vous convenaient ou non, identifier vos points forts et vos difficultés.

Anticipez la réussite ET l'échec

Êtes-vous sûr.e à 100% que vous allez réussir le concours PACES ? N'attendez pas le mois de juin pour répondre à cette question.

1. Si vous êtes classé.e **dans les 300 premiers**, vous avez de **fortes chances d'être admis**.e. Par précaution, vous devez quand même :
   a. **Faire des vœux sur Parcoursup à partir du 22 janvier pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres** en septembre 2020. Certaines formations (sciences de la vie, droit, économie, STAPS) sont très demandées. Si vous attendez le mois de juin et les résultats du concours PACES, vous risquez de ne pas avoir de place dans une filière qui vous intéresse.
   b. **Candidater sur E-candidat à partir du mois de mars pour une entrée en**

deuxième année de licence en septembre 2020. Si vous êtes reçu-collé.e (si vous avez au moins 10/20 de moyenne à l'année), vous validez une année universitaire et donc 60 ECTS. Cela vous permet d'entrer en deuxième année de certaines licences.

2. Si vous êtes classé.e **entre la 301ème place et la 600ème place**, et que vous avez eu **plus que la moyenne de 10/20**, vous avez **des chances d'être reçu-collé.e.** Il vous est recommandé de :
   a. **Faire des vœux sur Parcoursup à partir du 22 janvier 2020** pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres en septembre 2020.
   b. **Candidater sur E-candidat à partir du mois de mars pour une entrée en deuxième année de licence.**
3. Si vous êtes classé.e **entre la 301ème place et la 600ème place** et que vous avez eu **moins que la moyenne de 10/20**, vous avez **moins de chances d'être reçu-collé.e.** Il vous est recommandé de :
   a. **Faire des vœux de réorientation en fin de premier semestre sur e-candidat** (à l'UPEC ou dans une autre université au choix). Cela peut vous permettre de « ne pas perdre une année » puisque vous intégrez directement une première année de licence. Si vous la validez, en septembre 2020, vous serez en deuxième année et vous pourrez postuler pour l'AlterPACES (cf. page 7).
   b. **Faire des vœux sur Parcoursup à partir du 22 janvier** pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres en septembre 2020.
   c. **Candidater sur E-candidat à partir du mois de mars pour une entrée en deuxième année de licence en septembre 2020.**
4. Si vous êtes classé.e **au-delà de la 600ème place**, vous avez **peu de chances d'être reçu-collé.e.** Il vous est recommandé de :
   a. **Faire des vœux de réorientation en fin de premier semestre sur e-candidat** (à l'UPEC ou dans une autre université au choix). Cela peut vous permettre de « ne pas perdre une année » puisque vous intégrez directement une première année de licence. Si vous la validez, en septembre 2020, vous serez en deuxième année et vous pourrez postuler pour l'AlterPACES (cf. page 7).
   b. **Faire des vœux sur Parcoursup à partir du 22 janvier** pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres en septembre 2020.

   Vous ne pouvez pas postuler pour une entrée en deuxième année d'études, si vous ne validez pas les 60 ECTS correspondant à la première année.

Fin du semestre 2

Analysez les résultats pour prendre les bonnes décisions

Vos résultats vont conditionner votre parcours.
Dans l'idéal, vous pouvez être admis dans la filière que vous avez choisie en priorité.
Dans certains cas, vous êtes admis dans des filières qui vous intéressent moins, mais vous vous imaginez qu'il s'agit d'un bon lot de consolation. Il est essentiel de **bien vous renseigner sur les débouchés professionnels des différentes filières.** La deuxième partie du module « Accompagnement à la réussite » vous permettra de réaliser cette exploration.

Anticipez toujours la réussite ET l'échec

Avez-vous réussi comme vous le souhaitiez ?

1. Si vous êtes classé.e **et admis.e**, pensez à votre carnet de vaccination. Avez-vous fait le nécessaire ?
2. Si vous êtes classé.e et **admissible dans la filière qui vous intéresse**, vous allez pouvoir participer aux épreuves orales d'admission. Avez-vous bien réfléchi à votre projet professionnel ? Faites la deuxième partie du module « Accompagnement à la réussite » avec sérieux et application.
   Si vous n'êtes **pas admis à l'issue des épreuves orales**, il n'est pas trop tard pour agir, même si vous avez moins d'options. Il vous est recommandé de :
   a. **Vous renseigner sur les passerelles vers la deuxième année de licence d'économie-gestion ou vers les écoles d'ingénieurs.**
   b. **Faire des vœux sur Parcoursup en procédure complémentaire à partir de la fin du mois de juin pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres** en septembre 2020. Certaines formations (sciences de la vie, droit, économie, STAPS) sont très demandées, aussi ne sont-elles que très peu présentes en procédure complémentaire.
   c. **Candidater sur E-candidat avant la fin du mois de juin pour une entrée en deuxième année de licence en septembre 2020.** Si vous êtes reçu-collé.e (si vous avez au moins 10/20 de moyenne à l'année), vous validez une année universitaire et donc 60 ECTS. Cela vous permet d'entrer en deuxième année de certaines licences. Les recrutements se font généralement entre mars et juin.
3. Si **vous avez obtenu plus de 10/20 de moyenne,** vous êtes **reçu-collé.e.** Il vous est recommandé de :
   a. **Candidater sur E-candidat avant la fin du mois de juin pour une entrée en deuxième année de licence.**
   b. **Faire des vœux sur Parcoursup en procédure complémentaire à partir de la fin du mois de juin pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres** pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres en septembre 2020.
4. Si **vous avez obtenu moins de 10/20 de moyenne,** vous n'êtes **pas reçu-collé.e.** Il vous est recommandé de :
   a. **Faire des vœux sur Parcoursup en procédure complémentaire à partir de la fin du mois de juin pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres** pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres en septembre 2020.

Dois-je renoncer à devenir un professionnel de santé ?

Vous disposez de deux chances d'intégrer les études médicales après une passerelle. En cas d'échec en PACES, vous avez donc la possibilité de bénéficier du dispositif AlterPACES en intégrant une deuxième année de licence au sein de l'UPEC.

Le Dispositif AlterPACES

La faculté de médecine de Créteil propose depuis la rentrée 2018 aux étudiants de l'UPEC un dispositif alternatif à la PACES, l'AlterPACES. L'objectif de ce dispositif est de permettre à des étudiants de l'UPEC inscrits en deuxième ou en troisième année de licence d'accéder à la deuxième des études de santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).
Les étudiants qui souhaitent bénéficier de ce dispositif doivent faire acte de candidature. Leurs dossiers seront examinés par une commission, qui prendra entre autres en compte les notes obtenues au baccalauréat, les notes obtenues en terminale, les notes obtenues en licence 1, la lettre de motivation.
Les candidatures peuvent être déposées chaque année en septembre. Seuls les étudiants qui n'auront fait qu'une seule inscription en PACES pourront candidater à l'AlterPACES.
La rentrée dans le dispositif commence fin octobre-début novembre.

Pour intégrer la deuxième d'études de santé dans l'une des quatre filières, il faut :

- Avoir validé les 4 unités d'enseignement complémentaires du dispositif (sciences biologiques, sciences humaines et société, UE spécifique de filière, projet personnel et professionnel),
- Être retenu à l'oral d'admission par le jury.

Le nombre de places réservé à l'AlterPACES est limité. Pour l'année 2019/2020, ce nombre était au maximum de 18 places en médecine, 6 en pharmacie, 1 en odontologie et 1 en maïeutique.
Pour en savoir plus, il faut consulter le site de la faculté de médecine de l'UPEC :
http://medecine.u-pec.fr/formations/etudes-medicales/alterpaces/

Les passerelles

De nombreuses professions permettent de travailler dans le domaine de la santé. L'évolution des besoins sociaux et sociétaux en matière de santé incite au développement de nouveaux métiers et à de nouvelles manières d'anticiper l'avenir.

Passerelle vers la L2 Économie-Gestion de l'UPEC

Ainsi la faculté de sciences économiques et de gestion de l'UPEC propose une passerelle permettant d'intégrer directement la deuxième année de licence d'économie-gestion.
Les étudiants doivent candidater sur e-candidat dès le mois d'avril : https://candidatures.u-pec.fr
Après une première sélection, les étudiants admissibles seront convoqués à un entretien oral.

Passerelle vers le deuxième semestre d'une licence 1 à l'UPEM

La réorientation en fin de 1er semestre s'effectue sur dossier (lettre de motivation, notes du bac…) à transmettre directement aux secrétariats pédagogiques via **le formulaire de demande de réorientation** :
http://www.u-pem.fr/inscription-et-scolarite/candidatures/reorientation/
Attention aux dates limites de dépôt des candidatures !

JE SUIS DOUBLANT.E

Vous vous êtes inscrit.e pour la deuxième fois (ou la troisième fois) en 2019/2020 en PACES. Vous avez utilisé vos deux droits d'intégration en études médicales après PACES.

Pour maximiser vos chances de réussite dans vos études, il vous est recommandé de prendre connaissance de l'« arrêté PACES ». Une meilleure compréhension des règles d'organisation de la PACES vous permettra de mieux comprendre vos résultats et de mieux anticiper votre avenir.

En attendant, voici quelques conseils :

Fin du semestre 1

Analysez votre classement et vos résultats

Décembre : résultats des premières épreuves. Cinq classements.

Les classements produits vous permettent de vous positionner au regard des filières que vous envisagez.

1. Dans votre arrêté, **consultez les coefficients affectés aux unités d'enseignement** (UE) du premier semestre au regard des filières qui vous intéressent.
2. Procédez à des calculs : **combien de points vous faudrait-il pour réussir à intégrer votre filière de prédilection ?** Consultez aussi les statistiques de réussite des années précédentes pour les doublants, elles sont un bon indicateur des notes requises pour entrer dans une filière.

Comment rattraper ces notes ?

Il vous faut déterminer quelles méthodes de travail ont été efficaces et lesquelles ne l'ont pas été.

1. Vous pouvez consulter la première partie du module « Accompagnement à la réussite ». **Vous devez vous poser les bonnes questions** : Mon organisation personnelle de mon emploi du temps a-t-elle été efficace ? Quels résultats avez-vous obtenu dans vos entraînements dans telle ou telle UE ?
2. **Faites la différence entre les matières** qui vous mettent en difficulté et celles avec lesquelles vous êtes à l'aise.

Vous devez faire le point sur votre premier semestre : déterminer quels éléments vous convenaient ou non, identifier vos points forts et vos difficultés. Avez-vous progressé par rapport à votre précédente PACES ?

Anticipez la réussite ET l'échec

Êtes-vous sûr.e à 100% que vous allez réussir le concours PACES ? N'attendez pas le mois de juin pour répondre à cette question.

1. Si vous êtes classé.e **dans les 300 premiers**, vous avez des **chances d'être admis**.e. Par précaution, vous devez quand même :
   a. **Faire des vœux sur Parcoursup à partir du 22 janvier pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres** en septembre 2020. Certaines formations (sciences de la vie, droit, économie, STAPS) sont très demandées. Si vous attendez le mois de juin et les résultats du concours PACES, vous risquez de ne pas avoir de place dans une filière qui vous intéresse.
   b. **Candidater sur E-candidat à partir du mois de mars pour une entrée en**

deuxième année de licence en septembre 2020. Si vous êtes reçu-collé.e (si vous avez au moins 10/20 de moyenne à l'année), vous validez une année universitaire et donc 60 ECTS. Cela vous permet d'entrer en deuxième année de certaines licences.

c. **Candidater sur E-candidat à partir du mois de mars pour une entrée en troisième année de licence en septembre 2020.** Grâce à des dérogations, vous pourriez être acceptés comme si vous aviez validé 120 ECTS. Vous avez plus de chances d'être accepté.e en licence de sciences de la vie.

Vous pouvez candidater à différentes formations de différents niveaux. Dans certaines formations, les commissions d'examen des candidatures sont communes aux deux dernières années de licence. Dans d'autres formations, ce sont des commissions distinctes.

2. Si vous êtes classé.e **entre la 301ème place et la 600ème place**, et que vous avez eu **plus que la moyenne de 10/20**, vous avez **des chances d'être reçu-collé.e sans être admis.e.** Il vous est recommandé de :
   a. **Faire des vœux sur Parcoursup à partir du 22 janvier 2020** pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres en septembre 2020.
   b. **Candidater sur E-candidat à partir du mois de mars pour une entrée en deuxième année de licence en septembre 2020.**
   c. **Candidater sur E-candidat à partir du mois de mars pour une entrée en troisième année de licence en septembre 2020.**
3. Si vous êtes classé.e **entre la 301ème place et la dernière place** et que vous avez eu **moins que la moyenne de 10/20**, il vous est recommandé de :
   a. **Faire des vœux de réorientation en fin de premier semestre sur e-candidat** (à l'UPEC ou dans une autre université au choix). Cela peut vous permettre de « ne pas perdre une année » puisque vous intégrez directement une première année de licence.
   b. **Faire des vœux sur Parcoursup à partir du 22 janvier** pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres en septembre 2020.
   c. **Candidater sur E-candidat à partir du mois de mars pour une entrée en deuxième année de licence en septembre 2020.**

Fin du semestre 2

Analysez les résultats pour prendre les bonnes décisions

Vos résultats conditionnent votre parcours.
Dans l'idéal, vous pouvez être admis dans la filière que vous avez choisie en priorité.
Dans certains cas, vous êtes admis dans des filières qui vous intéressent moins, mais vous vous imaginez qu'il s'agit d'un bon lot de consolation. Il est essentiel de **bien vous renseigner sur les débouchés professionnels des différentes filières.** La deuxième partie du module « Accompagnement à la réussite » vous permettra de réaliser cette exploration.

Anticipez toujours la réussite ET l'échec

Avez-vous réussi comme vous le souhaitiez ?

1. Si vous êtes classé.e **et admis.e**, pensez à votre carnet de vaccination. Avez-vous fait le nécessaire ?
2. Si **vous avez obtenu plus de 10/20 de moyenne,** vous êtes **reçu-collé.e.** Il vous est

recommandé de :

a. **Candidater sur e-candidat avant la fin du mois de juin pour une entrée en deuxième année de licence.** Si vous avez aussi été reçu-collé.e lors de votre première année de PACES, vous avez aussi la possibilité de candidater sur e-candidat en troisième année de licence. Cela étant dit, ce ne seront que quelques formations qui permettront ce type de passerelle (notamment la licence de sciences de la vie).

b. **Faire des vœux sur Parcoursup en procédure complémentaire à partir de la fin du mois de juin pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres** pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres en septembre 2020.

3. Si **vous avez obtenu moins de 10/20 de moyenne,** vous n'êtes **pas reçu-collé.e.** Il vous est recommandé de :

a. **Faire des vœux sur Parcoursup en procédure complémentaire à partir de la fin du mois de juin pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres** pour une entrée en première année de licence, DUT, BTS ou autres en septembre 2020.

Dois-je renoncer à devenir un professionnel de santé ?

Vous disposez de deux chances d'intégrer les études médicales après une passerelle. En cas de nouvel échec en PACES, vous devrez forcément vous réorienter. En fonction de vos résultats, vous pourriez intégrer une première, une deuxième ou une troisième de licence.

Il existe des passerelles pour revenir aux études médicales telles que la validation brillante d'un master ou d'un diplôme d'école d'ingénieurs (validation avec la mention Très Bien, soit au moins 16/20 de moyenne). Il importe donc de bien choisir la formation dans laquelle vous allez tenter d'entrer.

Les passerelles

De nombreuses professions permettent de travailler dans le domaine de la santé. L'évolution des besoins sociaux et sociétaux en matière de santé incite au développement de nouveaux métiers et à de nouvelles manières d'anticiper l'avenir.

La PAL 3 – Passerelle vers la Licence 3 de Sciences de la vie et de la terre parcours Biologie-Santé

La faculté de sciences et technologies de l'UPEC propose une passerelle permettant d'intégrer directement la troisième année de licence de sciences de la vie et de la terre pour les étudiants ayant doublé leur année de PACES.
Les étudiants doivent télécharger le dossier de candidature publié sur Cristolink et le renvoyer avant la fin du mois de juin.
Après la sélection faite sur dossier, les étudiants admis suivront une semaine de cours de remise à niveau au début du mois de juillet.

Passerelle vers la L2 Économie-Gestion de l'UPEC

Ainsi la faculté de sciences économiques et de gestion de l'UPEC propose une passerelle permettant d'intégrer directement la deuxième année de licence d'économie-gestion.

Les étudiants doivent candidater sur e-candidat dès le mois d'avril : https://candidatures.u-pec.fr
Après une première sélection, les étudiants admissibles seront convoqués à un entretien oral.

Passerelle vers le deuxième semestre d'une licence 1 à l'UPEM

La réorientation en fin de 1er semestre s'effectue sur dossier (lettre de motivation, notes du bac…) à transmettre directement aux secrétariats pédagogiques via le formulaire de demande de réorientation : http://www.u-pem.fr/inscription-et-scolarite/candidatures/reorientation/
Attention aux dates limites de dépôt des candidatures !

CONSEILS POUR TOUS

Cours sur la « Réorientation » sur Cristolink

Sur Cristolink (https://cristolink.medecine.u-pec.fr/), vous avez accès à un cours portant sur la réorientation. Ce cours vous permet de faire le point sur :

- vos motivations,
- vos atouts et vos difficultés,
- les métiers et les secteurs professionnels qui vous intéressent,
- toutes les possibilités de formation qui s'offrent à vous.

Une réorientation après PACES doit être l'occasion de réfléchir à votre projet d'orientation dans un calendrier contraint.

Conseil : anticipez vos choix de réorientation sans attendre votre classement.

Des informations complémentaires sont en ligne sur le site de l'UPEC dans la rubrique Orientation :

http://www.u-pec.fr/vous-etes/etudiant-e/orientation-reorientation/reorientation/les-dispositifs-de-reorientation-246864.kjsp

- Pour une réorientation à l'UPEC dès la fin du premier semestre, n'oubliez pas la procédure via e-candidat du **28 novembre 2019 au 14 janvier 2020 :** https://candidatures.u-pec.fr/ecandidat/#!accueilView
- Pour une réorientation dans un autre établissement dès la fin du premier semestre, vous pouvez consulter directement le site des établissements ou le livret reprenant **l'ensemble des possibilités de réorientation en Ile-de-France après le premier semestre** : ***« Se réorienter après un premier semestre dans l'enseignement supérieur »*** en Ile -de-France : ***https://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2019-12/reorientations_2019-2020.pdf***
- Pour une réorientation en septembre 2020, il faudra passer par Parcoursup. Les vœux seront à formuler sur la plateforme **entre le 22 janvier et le 14 mars 2020** : https://www.parcoursup.fr

A partir du 20 décembre, vous pouvez consulter les formations proposées dans toute la France sur Parcoursup. Vous pouvez donc y découvrir les licences, les DUT mais aussi les BTS, les diplômes d'art, certaines formations paramédicales (Formation en institut de formation en soins infirmiers, formation menant au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, DTS Imagerie médicale et radiologie). Il vous est conseillé de télécharger le guide du candidat pour vous aider dans les démarches à suivre.

Un accompagnement tout au long de votre orientation

Le SCUIO-BAIP met à votre disposition trois outils en ligne, accessible depuis e-campus dans la rubrique orientation/insertion professionnelle :

- Les fiches du CIDJ (métiers, formations) aussi disponibles dans la salle de documentation du SCUIO-BAIP,
- Le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) pour organiser au mieux vos projets personnels et professionnels : https://www.pec-univ.fr,
- La plateforme Réseau pro (jobs, services civiques, stages…). Vous pourrez rejoindre le groupe « Je me réoriente » : https://reseaupro.u-pec.fr.

Le SCUIO-BAIP vous propose aussi tout au long de l'année :

- Un calendrier des divers forums des métiers, salons d'orientation,
- Des Journées Portes-Ouvertes de toutes les composantes de l'UPEC (facultés, IUT, ESIPE…),
- Des réunions d'information sur la réorientation,
- Un accompagnement pour la rédaction de vos CV et lettres de motivation lors des « midis du CV »,
- Des rendez-vous avec un psychologue de l'éducation nationale.

Vous trouverez toutes informations utiles sur le site de l'UPEC.

Pour un même métier, plusieurs formations peuvent être envisagées. Vous devez vous renseigner sur le contenu et les débouchés des formations. Dans le cadre des **Envie de savoirs,** vous aurez la possibilité de découvrir les liens entre les formations et les métiers.

S'INFORMER

Salon Postbac – Paris
10 et 11 janvier 2020

JPO de l'IUT de Sénart-Fontainebleau
1er février 2020

Envie de Savoirs L1
Les 17, 18 et 19 février 2020

JPO de l'IUT de Créteil-Vitry
26 février 2020

JPO de l'UPEC
7 mars 2020

Par ailleurs, l'ONISEP met gratuitement à disposition les **fiches Info licence**. Elles permettent de découvrir l'ensemble des formations proposées dans les universités franciliennes. Ces fiches sont téléchargeables dans la partie Téléchargement Ile de France du site de l'ONISEP :

http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Ile-de-France/Creteil-Paris-Versailles/Telechargement-des-guides-d-orientation

Après avoir identifié les licences qui vous intéressent, rendez-vous sur le site des différentes universités pour en savoir plus sur les contenus de formation et pour prendre connaissance des modalités d'admission. Chaque université a son calendrier.

La césure

Vous avez également la possibilité de bénéficier **d'une césure au second semestre**. Ce dispositif peut vous permettre d'acquérir des compétences supplémentaires en partant à l'étranger, en vous engageant dans un service civique et pourquoi pas en faisant une formation courte qualifiante nécessaire à votre futur projet : BAFA, formations de secours, codes, langues, préparation concours.

Pour en savoir plus sur la Césure : http://www.u-pec.fr/vous-etes/etudiant-e/etudes-et-scolarite/la-periode-de-cesure-developper-ses-competences-extra-universitaires-760260.kjsp

Les études en alternance

Il est possible poursuivre des études tout en intégrant le milieu professionnel. L'alternance est une bonne manière d'acquérir des connaissances et des compétences. De surcroit, le fait de suivre une formation en alternance permet de financer dans certains cas des formations payantes.

Il est ainsi possible de trouver des passerelles pour intégrer des formations courtes tout en bénéficiant d'un accompagnement vers l'apprentissage :

- https://www.campusmontsouris.fr/formations/passerelles
- https://www.cerfal-apprentissage.fr/actualites/faites-choix-lapprentissage-integrez-nos-passerelles
- https://devapprentissage94.fr/

Pour être aidé dans vos recherches de maîtres d'apprentissage et d'employeurs, les cités des métiers du Val-de-Marne et de Paris vous proposent des actions d'information :

- https://www.citedesmetiers-valdemarne.fr/
- http://www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/lieux-ressources/cite-des-metiers/

Les autres formations dans le domaine de la Santé

Institut de formation en ergothérapie de l'UPEC

L'institut d'ergothérapie de l'UPEC recrute une partie de ses élèves à l'issue du concours PACES, des premières années de la licence chimie-biologie, de la licence sciences de la vie et de la terre et de la licence STAPS. L'autre partie des étudiants est recrutée sur concours.

Pour plus d'informations : http://ergotherapie.u-pec.fr/

Les autres écoles d'ergothérapie proposent leur recrutement sur concours avec des inscriptions dès janvier.

ESIPE

L'École supérieure des Ingénieurs de Paris-Est (ESIPE) propose une Classe Préparatoire Intégrée dans la spécialité Systèmes d'Information. Elle propose aussi des formations, à partir du niveau bac+3 (correspondant à l'entrée dans le cycle Ingénieurs), menant au métier d'ingénieur(e) Biomédical et Santé : http://esipe.u-pec.fr/formations/biomedical-et-sante-isbs-/ et au métier d'ingénieur(e) Technologies pour la Santé : http://esipe.u-pec.fr/formations/technologies-pour-la-sante-its-/

Formations des domaines paramédical et social

Avec tout type de baccalauréat, y compris un bac professionnel, un BTS, un DUT ou après une première année universitaire, les étudiants peuvent intégrer des cursus paramédicaux ou sociaux courts ou longs.

Il existe 3 voies d'accès aux écoles :

- des concours de recrutement propres à chaque filière (avec une inscription payante) pour les futurs aides-soignants, auxiliaires de puériculture, audioprothésistes, orthophonistes, orthoptistes, pédicure-podologues, psychomotriciens, techniciens de laboratoire médical ;

⇨ *Pour s'informer sur ces concours, il faut directement consulter les sites des écoles et instituts de formation proposant de préparer ces concours.*

- via la plateforme Parcoursup (sur dossier) pour les formations de manipulateur en électroradiologie médicale et d' infirmier ;
- un recrutement parmi les étudiants **ayant validé** une PACES (1re année universitaire en santé), STAPS ou sciences de la vie pour ceux qui veulent entrer en école de masseur-kinésithérapeute, ainsi que ergothérapeute, psychomotricien ou technicien de laboratoire médical dans certains établissements.

Pour découvrir ces formations, vous pouvez consulter le site Parcoursup et celui de l'ONISEP : http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/Les-ecoles-du-social-Les-ecoles-du-paramedical/Les-ecoles-du-paramedical

BTS et DUT

Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) s'obtient au bout de deux années. L'acquisition des connaissances et compétences est évaluée par des contrôles continus et un examen final. Les titulaires d'un BTS peuvent poursuivre en licence professionnelle, en école de commerce ou en école d'ingénieurs.

Les procédures de candidature sont nombreuses et variées :

- **Les rentrées décalées dès janvier 2020** : quelques établissements proposent des rentrées décalées. La liste des établissements figure sur le livret édité par le CIO des enseignements supérieurs.
- **Le semestre gagnant : Passerelle vers le BTS Gestion de la PMI-PME** au lycée Samuel de Champlain à Chennevières-sur-Marne (***déposer votre candidature sur https://candidatures.u-pec.fr avant le 14 janvier 2020)***

Le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) s'obtient aussi au bout de deux au sein des

instituts universitaires de technologie (rattachés aux universités).
Vous pouvez renseigner sur les BTS et DUT sur le site de l'ONISEP (www.onisep.fr), sur le site de Parcoursup ou au centre de documentation du SCUIO-BAIP.

Écoles d'ingénieurs

Quelques écoles d'ingénieurs proposent des passerelles et/ou des accès spécifiques pour les étudiants sortant de PACES. Les étudiants admis sont intégrés à des dates spécifiques :

- L'Université de Technologie de Compiègne (UTC) proposent 2 rentrées, une en février et l'autre en septembre : https://www.utc.fr/formations/candidater-a-lutc/candidater-au-diplome-dingenieur-utc.html
- L'ESIEA proposent aux étudiants reçus collés d'intégrer l'école en 2ème année : https://www.esiea.fr/admission-candidat-paces/
- L'ESME Sudria propose une 1ère année d'école d'ingénieur accélérée pour les étudiants de PACES : https://www.esme.fr/admission/rentree-decalee

Renseignez-vous auprès des écoles d'ingénieurs qui vous intéressent, certaines proposent aussi des rentrées décalées. Pour en savoir plus sur ces écoles, vous pouvez consulter ces deux sites :
· Les écoles d'ingénieurs : www.cdefi.fr
· Les Grandes écoles : www.cge.asso.fr

Écoles de commerce

Les formations en école de commerce sont diverses. Il vous faut identifier les éléments permettant de choisir l'école la plus adaptée à votre niveau d'exigence, votre profil, vos envies. Certaines écoles de commerce proposent également des rentrées décalées.

Liste des écoles de commerce : http://www.onisep.fr/Choisir-mesetudes/Apres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/Les-ecoles-de-commerce

Des démarches publiques

Pour faire valoir vos droits et pour suivre le déroulement de votre carrière professionnelle, des sites d'information sont mises à disposition par l'État. Ces sites sont gratuits et accessibles pour les majeurs actifs (ayant déjà travaillé).

- Pour vos droits : https://mes-aides.gouv.fr
- Pour votre carrière : https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public
- Pour créer votre compte sur Pôle Emploi : https://www.emploi-store.fr/portail/accueil

Conserver sa bourse après une réorientation

Les principes

« Un étudiant peut utiliser 7 droits à bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou allocations d'études, durant la totalité de ses études supérieures entreprises. »
« La bourse est accordée en fonction du nombre de droits déjà utilisés et de la validation de la formation telle que prévue ci-dessous. Ce principe vaut aussi bien dans le cadre d'un cursus

linéaire que dans le cadre d'une ou plusieurs réorientations ».

Les conditions d'attribution

Le 3ème droit ne peut être accordé que si l'étudiant a validé au moins 60 crédits, 2 semestres ou 1 année. Le 4ème ou le 5ème droit ne peuvent être accordés que si l'étudiant a validé au moins 120 crédits, 4 semestres ou 2 années.

Vous pouvez prendre un rendez-vous auprès de l'assistante de service social du CROUS de Créteil : http://www.crous-creteil.fr/

N'oubliez pas de vous connecter pour effectuer le renouvellement de votre demande du 15 janvier au 31 mai 2020 : https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

RESSOURCES EN LIGNE

Le SCUIO-BAIP conseille et met à disposition de la documentation sur l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur. Il édite une documentation spécifique sur les formations du secteur de la santé et du secteur social qui sont sur un calendrier d'inscriptions spécifiques.

- De nombreux documents d'information sont en téléchargement gratuit sur le site de l'ONISEP : http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Ile-de-France/Creteil-Paris-Versailles/Telechargement-des-guides-d-orientation
- Le site http://www.terminales2019-2020.fr/ présente toute l'offre de formation de l'enseignement supérieur
- Le SCUIO-BAIP propose une webographie d'information en orientation : https://www.netvibes.com/upec-scuio-baip
- La région Ile-de-France propose un site d'information en orientation ORIANE et la possibilité de trouver un conseiller : https://www.oriane.info/trouver-un-conseiller

Formations/métiers

- www.parcoursup.fr
- www.onisep.fr
- www.etudiant.gouv.fr
- www.monorientationenligne.fr/qr/index.php
- www.orientation-pour-tous.fr
- www.cidj.com

Référentiel des métiers des industries de santé

- https://solidarites-sante.gouv.fr/
- https://jd.apec.fr/files/live/mounts/media/medias_delia/documents_a_telecharger/referentiel_metiers/referentiel_des_metiers_des_industries_de_sante/af27beeb48c4bc6034892feee80c9284.pdf

Le dossier de pôle emploi services à la personne et santé

- http://www.pole-emploi.fr/actualites/sante-@/index.jspz?id=101083
- http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Professions-medicales-et-param.104206.0.html

Les métiers de la santé en vidéo

- https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante/
- www.oriane.info.fr
- www.pole-emploi.fr/tv/